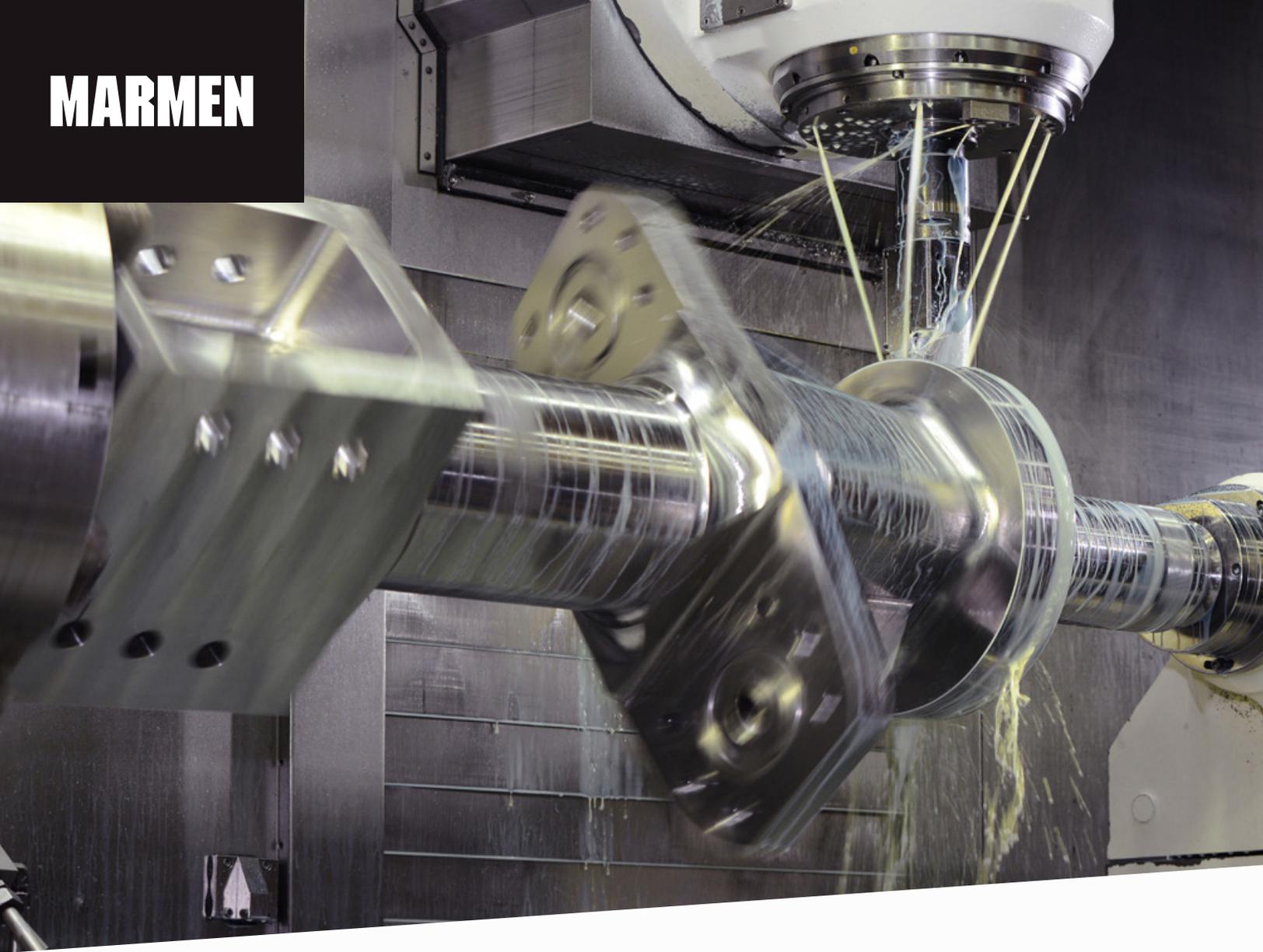


MARMEN



CODE DE CONDUITE

DES FOURNISSEURS

Dernière révision : novembre 2022

Il est important pour nous de ne tolérer aucune déviation en matière d'éthique de nos fournisseurs. Par conséquent, nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adhèrent à des normes similaires aux nôtres et qu'ils œuvrent responsablement dans le milieu des affaires.

En tant que fournisseur de Marmen, il est important de se conformer à toutes les exigences énoncées dans le présent code de conduite et à toutes les lois applicables et règlements, ainsi que de respecter toute autre obligation contractuelle conclue avec nous.

Le code de conduite des fournisseurs de Marmen définit les grands principes exigés. Il énonce les engagements et les attentes de Marmen à l'égard de ses fournisseurs.

1. CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

- **Discrimination** : s'abstenir de toute discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion, un handicap, une appartenance à un syndicat, une affiliation politique ou l'orientation sexuelle.
- **Droits de l'homme** : respecter les droits, la dignité personnelle et la vie privée de chaque individu;
Ne tolérer aucun travail des enfants à n'importe quel stade de vos activités autres que conformément aux lois applicables et règlements. Marmen considère que l'âge minimal est de 15 ans pour un programme de formation et de 16 ans pour toute autre forme de travail;
Ne recourir à aucun travail forcé, y compris, mais sans s'y limiter, le travail pénitentiaire, l'esclavage et la traite des êtres humains.
- **Conditions de travail** : permettre à tous les employés de quitter leur emploi librement à la suite d'un préavis raisonnable;
Rémunérer les employés équitablement et respecter les réglementations salariales. S'il n'y a pas de réglementations, indemniser les employés afin qu'ils puissent, au minimum, répondre à leurs besoins fondamentaux;
S'assurer que le temps de travail, comprenant les heures supplémentaires, ne dépasse pas les exigences légales applicables;
S'assurer que les employés aient droit à au moins une journée de congé ininterrompu par semaine.

2. GESTION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

- **Santé et sécurité** : créer un lieu de travail sécuritaire et sain pour tous vos employés et s'assurer que tous les travailleurs sont suffisamment formés à propos des risques inhérents à leurs métiers;
Mettre en place des mesures pour s'assurer que le personnel ainsi que toute autre personne se présentant sur le lieu de travail soient protégés contre les risques potentiels en matière de santé et sécurité.
- **Environnement** : mettre en œuvre des mesures pour réduire l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise.

3. CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX ET MINÉRAUX DE CONFLITS

- **Conformité des matériaux** : s'assurer que les biens fournis à Marmen sont conformes aux exigences de tous les règlements pertinents et déclarer à Marmen les substances utilisées et contenues dans les biens fournis.
- **Minéraux de conflits** : appliquer une politique concernant les minéraux de conflits et faire preuve de diligence raisonnable pour enquêter sur la source des minéraux utilisés.

4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

- **Collusion et corruption** : s'abstenir de toute forme de corruption, collusion, falsification de documents, dissimulation et d'extorsion.
- **Cadeaux, dons et invitations** : aucun bien, faveur, service, avantage, invitation ou cadeau qui pourrait être considéré comme une source potentielle de conflit d'intérêts ne peut être accepté par le personnel de Marmen.
- **Conflit d'intérêts** : divulguer toutes informations à Marmen sur tout conflit d'intérêts perçu, potentiel ou réel, dès que possible.
- **Confidentialité** : protéger toutes les informations confidentielles fournies par Marmen ou un partenaire commercial et respecter le droit de propriété intellectuelle.
- **Protection des renseignements personnels** : respecter toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de protection des données lorsqu'il s'agit des renseignements personnels concernant les employés et les clients de Marmen.

5. ENGAGEMENT

- Ce code fait partie intégrante des documents contractuels et doit guider les relations d'affaires.
- Le fournisseur doit conserver toute documentation pertinente et la fournir sur demande.
- Marmen se réserve le droit de vérifier et inspecter, à ses frais, les installations du fournisseur à la suite d'un préavis, avec ou sans une tierce partie.
- Si, à la suite d'une inspection ou d'un audit, une non-conformité est repérée, Marmen pourrait élaborer avec le fournisseur et mettre en place un plan correctif pour améliorer et corriger la situation. Si le manquement est grave, Marmen se réserve le droit de résilier le contrat avec le fournisseur.